



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1640^o

SÉANCE: 16 FÉVRIER 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1640)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :	
a) Lettre, en date du 15 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan (S/10540);	
b) Quatrième rapport du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10229 et Add.1 et 2);	
c) Rapport intérimaire du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10408)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUARANTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 16 février 1972, à 15 heures.

Président : M. Mohamed FAKHREDDINE (Soudan).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1640)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :
 - a) Lettre, en date du 15 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan (S/10540);
 - b) Quatrième rapport du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10229 et Add.1 et 2);
 - c) Rapport intérimaire du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10408).

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

- a) Lettre, en date du 15 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan (S/10540);
- b) Quatrième rapport du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10229 et Add.1 et 2*);
- c) Rapport intérimaire du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10408**)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la suite de la demande formulée par les représentants de la Guinée, de

* Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément spécial No 2 et Supplément spécial No 2 A.

** *Ibid.*, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971.

la Somalie et du Soudan, dans leur lettre datée du 15 février 1972 (S/10540), afin que soit repris l'examen de la question de la Rhodésie du Sud. Dans la même lettre, les trois représentants africains du Conseil de sécurité ont également demandé que le Conseil invite, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Abel Muzorewa, président du Conseil national africain, à faire une déclaration. Je propose que le Conseil examine d'abord cette demande.

2. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Abel Muzorewa conformément à l'article 39 du règlement.

Sur l'invitation du Président, M. A. Muzorewa prend place à la table du Conseil.

3. **M. MUZOREWA** (*interprétation de l'anglais*) : Certains d'entre vous sont peut-être allés au catéchisme où on leur a appris qu'il ne faut pas parler de soi-même car ce n'est pas là l'attitude d'un chrétien. Et pourtant, si le Conseil me le permet, j'aimerais parler un peu de moi. Il y a quelques semaines, j'ai vu mon nom dans un journal, où l'on me qualifiait de nationaliste africain. J'en ai été fort surpris et j'ai regardé à nouveau cet article pour voir si c'était bien de moi qu'il s'agissait; en effet, je ne me suis jamais considéré comme un nationaliste. Je croyais être une personne, un enfant de Dieu, le mari d'une épouse, le père de cinq enfants, quelqu'un qui ressentait le besoin de la libération et la réclamait à grands cris. Or, quelqu'un m'a vu qui m'a qualifié de nationaliste africain. Si c'est là ce qu'on entend par nationaliste africain, alors, oui, j'en suis un.

4. C'est un très grand honneur pour moi — et, partant, pour le peuple du Zimbabwe — d'avoir été invité par les trois membres africains du Conseil de sécurité à vous exposer les sentiments et les griefs des cinq millions et demi d'êtres humains qui souffrent dans mon pays. L'organisme que je représente, le Conseil national africain (CNA), est seul en Rhodésie à être en droit de parler au nom de la vaste majorité de la population rhodésienne.

5. Qu'est-ce que le CNA ? Le Conseil national africain a été créé en décembre 1971, par une réaction spontanée du peuple à l'annonce des conditions des propositions anglo-rhodésiennes¹. Bien qu'il possède une structure formelle, il incarne les aspirations du peuple africain du pays qui veut exprimer son point de vue sur les conditions de ce règlement. Le Conseil national africain n'est pas un parti politique et ne cherche nullement à recruter de nombreux

¹ *Ibid.*, document S/10405.

adhérents, mais il est prêt à s'associer à quiconque, indépendamment de tout parti ou organisation politique, veut dire non à ces propositions. Le Conseil national africain soutient qu'il représente l'écrasante majorité de la population de la Rhodésie, qui a rejeté comme inacceptables les conditions du règlement. Les objectifs du CNA sont donc de dévoiler et d'expliquer les dangers que comporterait l'acceptation des propositions de règlement et de coordonner l'action des campagnes de refus. Le CNA demande le refus non violent des dispositions de cet accord, demande qui, à son avis, correspond aux conclusions que ceux qui sont en train, actuellement, de sonder l'opinion publique dégageront inévitablement.

6. Nous sommes résolus à empêcher que les historiens puissent dire un jour que les Africains de la Rhodésie ont renié leurs droits innés. Nous sommes appuyés, en l'occurrence, par des Rhodésiens de toute condition, enseignants, agriculteurs, ouvriers, étudiants, ecclésiastiques, jusqu'à certains des chefs, qui ont risqué leur autorité pour s'opposer avec nous aux propositions de règlement anglo-rhodésiennes.

7. L'accord Home-Smith que l'on cherche à nous imposer est raciste à la fois dans son essence et dans ses conséquences. Il repose sur la Constitution illégale et raciste du Front de la Rhodésie de 1969, et les experts en droit constitutionnel tourment en dérision l'affirmation qu'il mènera au gouvernement par la majorité. Il représente également un effort délibéré pour tromper des millions de gens en leur donnant l'illusion qu'ils peuvent jouir de la liberté dans un Etat policier. Mais même si ces propositions étaient bien ce que sir Alec Douglas Home prétend, leur mise en œuvre présuppose la bonne foi et l'honorabilité de M. Smith et du parti du Front de Rhodésie. Je suis certain que la plupart d'entre vous conviendront avec moi que le bilan du passé est bien peu fait pour inciter un homme de bon sens à nourrir pareille illusion. L'histoire de la Rhodésie n'est qu'un long bilan, triste et sordide, de trahisons et de promesses non tenues. Qu'est-ce, au fond, que le régime illégal de M. Smith ? C'est une bande de gens qui ont déjà déchiré la Constitution de 1969. Or, maintenant, le Gouvernement britannique croit très sérieusement, à ce qu'il semble, que les Africains ne sont pas raisonnables de ne pas faire confiance à M. Smith pour qu'il respecte les propositions constitutionnelles actuelles.

8. Le Conseil national africain présente, à l'appui de son rejet des propositions de règlement, les critiques précises suivantes contenues dans le document intitulé "Pourquoi le CNA dit non aux propositions de règlement".

9. Tant avant qu'après la déclaration unilatérale d'indépendance, le Gouvernement britannique a poursuivi un dialogue avec les autorités rhodésiennes en excluant complètement les dirigeants africains reconnus. L'exigence essentielle du CNA est qu'aucun règlement du problème rhodésien ne soit réalisé sans la participation active des Africains, par le truchement des dirigeants de leur choix, à toute négociation en vue d'un règlement qu'ils devront approuver. Le CNA rejette donc ces propositions, qui ont été élaborées sans consultation du peuple rhodésien. En

outre, le CNA estime que, en raison du mépris cynique à l'égard du droit qu'a constitué la déclaration unilatérale d'indépendance, la prétendue Constitution républicaine de 1969 représente le summum de l'illégalité et ne peut servir de base à un règlement quelconque. Le CNA, au nom de l'immense majorité du peuple rhodésien, ne peut, en aucune circonstance, accepter un règlement qui, directement ou indirectement, équivaudrait à légaliser la déclaration unilatérale d'indépendance et la Constitution républicaine. Le CNA croit que les propositions actuelles n'apportent aucun changement important à la Constitution de 1969. Aujourd'hui, à la différence de ce qui s'est passé précédemment lorsqu'on étudiait l'avenir du pays, les Africains peuvent au moins dire non à ces propositions et s'efforcer d'en empêcher l'application, même s'ils n'ont pas été consultés pendant les négociations. C'est la première et la dernière chance qu'ont les Africains d'émettre un verdict sur le régime minoritaire blanc. A notre avis, il s'agit là d'une mascarade constitutionnelle, d'une ordonnance qui ne pourra qu'accroître l'amertume raciale, qui ne fera que provoquer un bain de sang, et d'une insulte à la dignité de tous les Africains de la Rhodésie. Contrairement à certains arguments, les propositions n'ont pas pour but de décoloniser la Rhodésie, mais bien plutôt de la recoloniser; et pour assurer le succès de cette entreprise dangereuse et déshonorante, le Gouvernement britannique semble d'ailleurs prêt à la financer. C'est pourquoi notre rejet des propositions est unanime.

10. Malgré tous les actes d'intimidation que les Africains ont subis de la part de leurs employeurs, du gouvernement, de la police, des commissaires de district et du Gouvernement britannique, ils ont été unanimes à rejeter les propositions de règlement anglo-rhodésiennes. Le régime Smith a dit au monde que seules quatre personnes, les Todd et les Chinamano, ont été détenues et que seules 14 personnes ont été tuées depuis l'arrivée de la Commission Pearce en Rhodésie. Mais d'après les renseignements dont le CNA dispose, 31 personnes ont été tuées par la police à Gwelo, à Salisbury, à Umtali et à Shabani à la suite des troubles survenus au cours de la première semaine de travail de la Commission Pearce, 250 personnes ont été détenues et 1 000 ont été arrêtées — qui toutes défendaient leur dignité en rejetant les propositions.

11. Le CNA demande au Conseil de sécurité d'insister auprès du Gouvernement britannique pour qu'il respecte les principes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui stipule notamment au paragraphe 1 que :

"La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiales."

12. Le CNA demande aux Nations Unies d'accepter le refus des Africains au sujet des propositions de règlement anglo-rhodésiennes comme étant le reflet véritable de l'opinion des 5 millions et demi d'Africains qui, malgré les intimidations, ont exprimé leur opposition politique au

racisme du régime Smith appuyé par le Gouvernement britannique.

13. Le CNA soupçonne que le Gouvernement britannique va trouver une excuse pour faire appliquer les propositions les plus inacceptables en prétextant de "l'intimidation de la part des Africains". Déjà le Secrétaire aux affaires étrangères et secrétaire du Commonwealth, sir Alec Douglas Home, a dit que c'était là leur dernière chance et qu'il n'y aurait pas d'autres conférences constitutionnelles, même s'il s'agit d'un non retentissant. Or, on se demande pourquoi la Commission a été envoyée pour évaluer la réaction aux propositions de règlement, si la seule réponse souhaitable devait être oui. Compte tenu de cela, les Africains se préparent déjà à un long affrontement avec le régime raciste et demandent donc à la communauté internationale de ne pas reconnaître l'indépendance imposée par le Gouvernement britannique. Nous nous rendons compte que le Gouvernement britannique cherche désespérément à se débarrasser de ce problème, à faire du commerce avec la Rhodésie, à donner au régime une "respectabilité internationale" et, ce qui est encore plus important, à ouvrir des voies aux investissements en Rhodésie. Cela est complètement inacceptable pour les Africains. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas changer d'attitude et de continuer à interdire aux Etats Membres d'entretenir des relations économiques et diplomatiques avec le régime Smith. Nous savons aussi que les sanctions ne peuvent être levées que si le Conseil de sécurité donne son accord et si l'Assemblée générale accepte la Rhodésie comme l'un de ses membres. Nous nous y opposons sans réserve; nous ne pouvons accepter l'entrée de la Rhodésie dans l'Organisation des Nations Unies que si le gouvernement est élu conformément à la devise: "A chacun, une voix".

14. Malgré les violations, il ne fait aucun doute que les sanctions sont efficaces; c'est pourquoi le régime Smith souhaite un règlement. L'économie commence à marquer le pas en raison du manque de devises étrangères, de capitaux nécessaires au progrès de l'économie, et de l'absence de machines et de pièces détachées pour les véhicules de l'armée, de l'aviation, des chemins de fer et d'autres secteurs industriels.

15. Les Africains acceptent les sanctions comme prix de leur liberté et dénoncent comme étant leur ennemi toute personne qui affirme, au nom des Africains, que les sanctions devraient être levées pour adoucir les souffrances subies par les Africains parce qu'ils n'ont pas de travail. En fait, les sanctions n'ont jamais voulu frapper les Africains, et c'est ce qui s'est passé, car ce sont les agriculteurs, les exploitants de mines, les importateurs et les exportateurs qui ont souffert des sanctions -- et nul d'entre eux n'est africain.

16. Le CNA demande au Conseil de sécurité et aux Etats qui appuient la cause de la liberté humaine d'intensifier leur action en imposant un blocus total, à Beira et à Lourenço Marques, en vertu du Chapitre VII de la Charte, sur tous les biens qui sont exportés ou importés par la Rhodésie. Sans les installations et facilités offertes par les Portugais dans

ces ports, le régime Smith se serait depuis longtemps écroulé. Nous sommes décidés à éliminer le racisme, et cela n'est possible que si l'on se débarrasse du régime actuel de Salisbury.

17. Le CNA espère que les Nations Unies reconnaîtront maintenant que le Royaume-Uni a manqué à la responsabilité qu'il a de promouvoir le gouvernement par la majorité en Rhodésie par sa politique en Afrique australe, qui est influencée par des considérations raciales; cela explique pourquoi il n'a pas été en mesure de défendre les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le peuple africain de Rhodésie a été profondément choqué par le mépris flagrant de la Charte des Nations Unies, des souffrances humaines en Rhodésie et du droit international dont ont fait preuve les Etats-Unis en violant la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité qui imposait des sanctions à la Rhodésie. L'achat de chrome par les Etats-Unis n'a, à mon avis, d'autre motif que celui d'encourager et de remonter le moral du régime raciste afin de lui permettre de continuer à défilé le monde. C'est à se demander si le moment n'est pas venu de voir si véritablement les Etats-Unis ont ou non violé le droit. Si c'est le cas, alors il serait temps que quelqu'un traduisse les Etats-Unis devant la Cour internationale de Justice. Quels que soient ces motifs, les Africains considèrent qu'ils sont inspirés par la mauvaise foi.

18. Tout au long de cette période, le Gouvernement britannique a prétendu qu'il avait la prérogative de veiller au sort des Africains qui sont victimes du régime, qui se sont évadés de prison ou qui ont refusé à échapper à la surveillance de la police. Mais ce que nous avons vu, c'est que bon nombre de ces victimes ont été laissés pour compte, parfois déportés d'un pays à l'autre ou envoyés dans d'autres pays, ou encore renvoyés chez elles pour être persécutés par la police. Je demande au Conseil de sécurité d'accorder le statut approprié de réfugié international aux réfugiés et d'accorder asile à ceux qui jugent nécessaire de quitter le territoire. Cela devrait permettre de soulager les souffrances que les Africains de la Rhodésie subissent depuis la déclaration unilatérale d'indépendance.

19. Les Africains de Rhodésie ont été extrêmement surpris de voir des vagues d'Européens continuer d'entrer en Rhodésie, les chassant ainsi de leurs terres et de leurs emplois, en dépit de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité qui demandait explicitement aux Etats Membres de ne pas permettre à leurs ressortissants d'émigrer en Rhodésie. J'espère que, dorénavant, les Etats Membres feront de leur mieux pour arrêter ces immigrants qui continuent à soutenir le régime raciste de Rhodésie.

20. Quant à la solution du problème, en réclamant la liberté, nous ne demandons nullement l'expulsion des colons de notre pays. Bien au contraire, ce que nous voulons, c'est un moyen pacifique et juste de coexistence des races dans ce pays afin d'éviter l'effusion de sang qui menace. Nous demandons au Gouvernement britannique d'aider les Blancs qui ne veulent pas vivre sous un gouvernement par la majorité à s'en aller vers les différentes parties du monde où il y a des gouvernements blancs; et sur

ce point, nous sommes prêts à payer le prix de leur rapatriement, comme ce fut le cas au Kenya. La somme de 50 millions de livres sterling que le Gouvernement britannique estime généreux de nous donner pourrait fort bien servir à aider au rapatriement de ceux qui voudraient quitter le pays. Nous sommes conscients du fait que plus de 140 000 Blancs sur un total de 243 000 continuent de détenir la citoyenneté britannique et que 35 000 seulement d'entre eux n'ont pas d'autre foyer, alors que les autres viennent de différents pays européens et du Commonwealth. Il nous apparaît donc clairement que la vie des Africains est rendue impossible par des étrangers. Nous demandons aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, à la Banque mondiale, à la Commonwealth Development Corporation et à d'autres organisations internationales de participer à ce plan afin d'aider au règlement du problème, comme ils l'ont fait au Kenya en 1962 et 1963. Pour notre part, nous sommes prêts à nous mettre au travail et à élaborer une constitution qui serait acceptable à tous ceux d'entre nous qui, avec certains Blancs, acceptent l'instauration d'un régime majoritaire dépourvu de racisme.

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Muzorewa de sa déclaration.

22. **M. FARAH** (Somalie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, exprimer les remerciements de ma délégation à M. Muzorewa pour les renseignements qu'il nous a donnés au sujet de la situation en Rhodésie.

23. Au cours de sa déclaration, il a parlé d'un aspect dont s'occupe activement le Conseil de sécurité : la question des sanctions. Comme les membres du Conseil le constateront d'après l'ordre du jour, nous avons encore à examiner non seulement le quatrième rapport du Comité des sanctions, mais également un rapport complémentaire, qui figure dans le document S/10408.

24. Mais avant d'en venir à ces deux rapports, je voudrais demander à M. Muzorewa si les sanctions portent préjudice aux Africains ou au régime minoritaire et si, de l'avis du CNA, un affaiblissement des sanctions serait un bienfait pour les Africains de la Rhodésie du Sud à l'époque actuelle.

25. **M. MUZOREWA** (*interprétation de l'anglais*) : Si j'ai bien compris la question, je pense qu'on peut en trouver la réponse dans ma déclaration. Je regrette qu'en raison du bref délai dans lequel je suis venu ici, il n'ait pas été possible d'en distribuer le texte aux membres du Conseil. Je disais :

“Les Africains acceptent les sanctions comme prix de leur liberté et dénoncent comme étant leur ennemi toute personne qui affirme, au nom des Africains, que les sanctions devraient être levées pour adoucir les souffrances subies par les Africains parce qu'ils n'ont pas de travail. En fait, les sanctions n'ont jamais voulu frapper les Africains, et c'est ce qui s'est passé, car ce sont les agriculteurs, les exploitants de mines, les importateurs et les exportateurs qui ont souffert des sanctions — et nul d'entre eux n'est africain.”

26. Certes, des personnes ont été déplacées de leur emploi, mais ma réponse demeure la même, car elles disent : “Voilà le rôle que nous pouvons jouer pendant que nous essayons d'atteindre ce but capital, la liberté.” Autrement dit, nul ici ne doit croire qu'il doit s'abstenir d'utiliser le pouvoir que lui donnent les sanctions, sous prétexte d'aider les Africains, puisque ces sanctions nous les réclamons nous-mêmes.

27. **M. FARAH** (Somalie) (*interprétation de l'anglais*) : La position de ma délégation à l'égard de la question de la Rhodésie du Sud a été amplement précisée pendant les débats du Conseil les 29 et 30 décembre 1971 et au cours de la récente session tenue à Addis-Abeba. Le fait que le Conseil n'a pu poursuivre l'examen de la question à Addis-Abeba en raison du veto britannique ne signifie pas nécessairement que cet examen doit cesser. En fait, ma délégation estime que le Conseil est tenu de veiller à ce que cette question soit constamment discutée jusqu'à ce qu'intervienne une solution fondée sur la justice et l'équité, élaborée en consultation avec toute la population de la Rhodésie du Sud. Nous savons que ce n'est pas encore le cas. Nous savons que les propositions arrêtées par le Gouvernement britannique et le régime rebelle de Rhodésie du Sud l'ont été sans qu'aucun Africain ait été consulté. Cela a été précisé une fois de plus par M. Muzorewa.

28. A l'étape actuelle, je voulais dire ceci. Dans l'inquiétude suscitée par ces propositions, le Conseil semble avoir déplacé la priorité qu'il avait attachée aux sanctions. Nous semblons maintenant nous préoccuper des propositions aux dépens de nos efforts en vue de rendre les sanctions efficaces. Autrefois, le Conseil n'avait qu'une opinion sur la question, et ma délégation regrette de constater maintenant que la presse fait constamment mention d'Etats qui s'apprentent à se lancer sur le marché rhodésien avec beaucoup d'énergie. J'ai sous les yeux un article de journal où il est dit qu'hier — mardi — un cargo de fort tonnage devait entrer à Beira pour charger 25 000 tonnes de chrome à destination des Etats-Unis. J'ai un autre article qui dit que deux sociétés des Etats-Unis, Foote Mineral et Union Carbide, attendent d'importants lots de chrome de Rhodésie du Sud; l'un des lots est attendu vers la mi-mars, l'autre vers la fin du même mois.

29. Le rapport intérimaire sur la question [S/10408], qui a été porté à l'attention du Conseil le 3 décembre 1971, avait un caractère exceptionnel du fait qu'il contenait un ensemble de recommandations adoptées à l'unanimité par le Comité des sanctions, qui cherchait à faire sentir à la communauté internationale qu'il était nécessaire d'appliquer les sanctions avec toute la force possible. Ma délégation espère que lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu lundi au plus tard, je pense, le Conseil examinera sans tarder la série de recommandations contenues dans ce rapport, afin de souligner le sérieux et l'importance que le Conseil accorde à ses propres décisions.

30. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduction du russe*) : La déclaration de l'évêque Muzorewa, président du Conseil national africain, montre une fois de plus de la manière la plus convaincante que,

malgré les menaces, les persécutions et les représailles sanglantes que les racistes de Rhodésie du Sud font subir — avec l'encouragement des Britanniques — à ceux qui participent à des manifestations pacifiques, le peuple du Zimbabwe a montré à l'évidence qu'il rejetait unanimement l'accord intervenu entre le Gouvernement britannique et les racistes de la Rhodésie du Sud.

31. Les renseignements et les données concrètes communiqués au Conseil par l'évêque Muzorewa complètent ceux qui ont été présentés à la session africaine du Conseil de sécurité à Addis-Abeba par les représentants des deux principaux partis du peuple du Zimbabwe — la ZAPU (Zimbabwe African People's Union) et la ZANU (Zimbabwe African National Union). Tous ces renseignements se ramènent à une seule et même chose : les conservateurs britanniques et les racistes rhodésiens ne sont pas parvenus à induire en erreur le peuple du Zimbabwe, à l'entraîner dans le piège des accords conclus à Salisbury par Ian Smith et les conservateurs britanniques sans la participation des représentants du peuple du Zimbabwe. A la question qui leur était posée de savoir s'ils acceptaient le prétendu accord sur les conditions pour un règlement, les Africains ont répondu par un non catégorique et unanime, et cette réaction est tout à fait compréhensible et légitime.

32. Qui a avantage à ce que ces propositions soient mises en application ? Les racistes de la Rhodésie du Sud, car cela signifierait la reconnaissance de leur régime illégal et la levée des sanctions arrêtées par le Conseil de sécurité. Les monopoles impérialistes du Royaume-Uni, car ce pays cesserait d'être responsable de la situation qui règne en Rhodésie du Sud, et les monopoles britanniques, ainsi d'ailleurs que les monopoles américains, auraient ainsi légalement le champ libre en Rhodésie du Sud. Le marché Home-Smith a été conclu au détriment des intérêts vitaux du peuple du Zimbabwe. L'application de cet accord reviendrait à maintenir, pour une durée indéterminée, le régime raciste qui sévit en Rhodésie du Sud et qui impose à l'immense majorité de la population rhodésienne sa politique de discrimination raciale et d'*apartheid*, l'inégalité des droits politiques et l'injustice économique.

33. Comme la délégation soviétique l'a déjà fait ressortir à la session du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba, Ian Smith, le chef de bande des racistes rhodésiens, a lui-même reconnu avec une franchise cynique qu'il espérait voir les racistes blancs dominer le peuple du Zimbabwe pendant 1 000 ans. Le marché Home-Smith, cette farce évidente soutenue par la Commission Pearce qui a travaillé à un prétendu "test d'acceptabilité", a provoqué les protestations non seulement du peuple du Zimbabwe, mais aussi de toutes les forces progressistes, anti-impérialistes et anticolonialistes du monde entier.

34. Il est facile d'en comprendre les raisons. En effet, l'accord Home-Smith est fondé sur une théorie que haïssent tous les partisans de l'égalité entre les hommes sans discrimination de race, de nationalité et de couleur de peau : celle de la suprématie raciale des racistes blancs sur les Africains, ainsi que sur la doctrine impérialisme de la prétendue incapacité des Africains à vivre dans l'autonomie

et l'indépendance. Il y a longtemps que ces théories et doctrines racistes inspirées du fascisme ont été dénoncées et réduites à néant dans la pratique par la création de nombreux Etats africains souverains à la suite de la victoire des mouvements révolutionnaires de libération nationale sur le continent africain au lendemain de la guerre, après que les forces armées soviétiques eurent écarté le fascisme hitlérien qui prétendait instaurer une domination millénaire des racistes germaniques sur les peuples du monde entier.

35. La conscience de la communauté internationale ne saurait tolérer de voir des théories et des doctrines de cette sorte se manifester dans la pratique, quelles qu'en soient les formes : fascisme, racisme, sionisme ou *apartheid* de types sud-africain ou rhodésien. Le racisme et l'*apartheid* ont été condamnés par l'Organisation des Nations Unies comme crimes contre l'humanité. Or, personne ne peut plus douter que, pour l'essentiel, l'accord entre le Royaume-Uni et Ian Smith est précisément de nature raciste et impérialiste.

36. Au premier abord, on peut se demander pourquoi le Gouvernement britannique met tant d'entêtement à imposer au peuple du Zimbabwe des conditions pour un règlement que ce dernier juge odieuses, et cela, au mépris des promesses dont lui-même n'a pas été avare lors des entretiens avec Ian Smith. Il déclarait alors — cette déclaration a également été faite au Conseil par le représentant du Royaume-Uni — que si le peuple du Zimbabwe n'acceptait pas ces accords, le Royaume-Uni y renoncerait. Qu'est-ce qui empêche le Gouvernement britannique de renoncer immédiatement à ces accords et de passer à la mise en œuvre des mesures qui ont été proposées par les délégations africaines à Addis-Abeba, notamment à propos du progrès politique et constitutionnel du pays, en procédant à des entretiens ou en organisant une conférence à laquelle participeraient des représentants authentiques du peuple du Zimbabwe ?

37. Or, nous avons pu nous en convaincre, le Gouvernement britannique ne songe pas à mettre en œuvre ces mesures. Comme le représentant de la Somalie l'a déjà signalé, à la session africaine du Conseil, la délégation britannique a recouru au veto lorsque le projet de résolution des pays africains condamnant le "test d'acceptabilité" et l'envoi de la Commission Pearce a été mis aux voix. La raison n'en est évidemment pas que les conclusions de la Commission Pearce ne seraient pas bonnes, car ces conclusions, le Gouvernement britannique les connaît et il est mieux placé que quiconque pour en comprendre la signification. Il faut la chercher dans le caractère foncièrement impérialiste de la politique que pratique le Royaume-Uni à l'égard de la Rhodésie du Sud et dans le désir des monopoles impérialistes du Royaume-Uni et de certaines autres puissances de créer un bloc militaire en Afrique australe, de faire obstacle aux mouvements de libération des peuples africains qui sont encore sous le joug des racistes et des colonialistes, et de menacer ainsi l'indépendance des Etats africains. Voilà le fond de la question et aucune tirade — si éloquente soit-elle —, aucune manœuvre diplomatique ne saurait dissimuler les objectifs et les motivations réelles de la politique britannique en Afrique.

38. Au stade actuel de l'examen de la question de la Rhodésie du Sud au Conseil de sécurité, la délégation soviétique a l'intention de se borner à ces brèves observations sur le fond de la question. Elle se réserve le droit de faire ultérieurement des observations plus détaillées.

39. En conclusion, la délégation soviétique juge nécessaire de souligner une fois de plus que l'Union soviétique condamne résolument l'accord conclu entre le Royaume-Uni et le régime raciste de Ian Smith et rejette les manœuvres indignes destinées à donner à ce régime usurpateur et minoritaire une apparence de respectabilité et de légitimité. Nous condamnons les représailles sanglantes exercées par les racistes contre des manifestants pacifiques en Rhodésie du Sud, ainsi que les arrestations massives de patriotes qui réclament la liberté et l'indépendance de leur patrie.

40. Nous tenons le Gouvernement britannique pour directement responsable des événements actuels de Rhodésie du Sud et, en tant que puissance administrante, du déchaînement raciste qu'il tolère de la part des usurpateurs rhodésiens.

41. La délégation soviétique appuie les efforts déployés par les représentants des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme aux méfaits monstrueux commis par les racistes sur cette terre martyre avec l'aide extérieure des puissances impérialistes. Comme l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous nous prononçons pour l'adoption de mesures efficaces tendant à éliminer le régime raciste de Rhodésie du Sud et à créer les conditions permettant au peuple du Zimbabwe de se voir reconnaître son droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance sans aucune ingérence ou pression extérieures.

42. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est fermement convaincue que nous avons raison de convoquer cette réunion sur le problème de la Rhodésie du Sud deux semaines après le débat très complet des réunions d'Addis-Abeba. Cela pour plusieurs raisons : en premier lieu, parce que depuis longtemps le Conseil a décidé de rester saisi en permanence de la question de la Rhodésie et que nous devons persévérer et montrer de façon évidente que nous sommes prêts et prompts à suivre cette question; deuxièmement, pour montrer que, même si, à deux reprises récentes, nous n'avons pas pu adopter de résolution en raison d'un veto, cela ne nous empêche pas d'insister pour que tous les événements qui se produisent dans ce domaine soient suivis de très près par le Conseil; troisièmement, parce qu'après les derniers événements — et plus particulièrement dans le domaine des violations des sanctions telles qu'elles apparaissent dans le rapport intérimaire du Comité — le moment est venu pour le Conseil de s'occuper des rapports portant sur ces questions et dont le Conseil est déjà saisi depuis quelque temps; enfin, quatrièmement — et ce n'est pas la moindre raison — parce que nous avons eu ainsi l'occasion d'entendre aujourd'hui à ce conseil l'évêque Muzorewa. Ma délégation pense que le Conseil n'aurait pu trouver de personne plus qualifiée pour mieux nous informer et nous

faire sentir les besoins du peuple du Zimbabwe dans sa lutte, ses succès et ses besoins.

43. En fait, nous sommes très reconnaissants à M. Muzorewa d'être venu s'adresser au Conseil. Nous avons été fort impressionnés par sa présentation très directe et très claire des faits et considérations essentiels. Nous pouvons maintenant mieux comprendre la situation réelle qui existe en Rhodésie du Sud et la lutte héroïque menée par le peuple du Zimbabwe pour défendre ses droits fondamentaux et nationaux contre tous les efforts qui sont faits pour maintenir les anciennes formes de colonialisme, de discrimination raciale et de gouvernement par la minorité, ou pour en imposer de nouvelles. Nous l'appuyons entièrement. M. Muzorewa nous a lancé un avertissement en nous disant qu'un "non" net et clair serait peut-être attribué à une intimidation des Africains. Pour sa part, il a confirmé, et nous nous en félicitons, que les sanctions doivent être maintenues, car elles pèsent au régime de Smith, et il a dit qu'aucun Africain ne demande leur élimination.

44. Ma délégation a déjà exposé son point de vue sur la situation en Rhodésie du Sud lors des réunions d'Addis-Abeba [1630^{ème} séance]. Il ne m'est pas nécessaire de le répéter ici. Nous avons déjà exposé notre point de vue sur toutes les questions et nous avons notamment parlé de notre devoir collectif de maintenir et de renforcer les sanctions que nous avons imposées à l'unanimité contre le régime illégal de Rhodésie du Sud. Nous avions demandé à ce moment-là que l'on fasse tout pour obtenir que les Etats-Unis abrogent leur décision regrettable d'autoriser les importations de chrome de la Rhodésie du Sud. Nous sommes très mécontents des comptes rendus qui font état de l'imminence d'envois de chargements de chrome de Rhodésie. Entre autres choses, nous avons suggéré, à Addis-Abeba, d'envisager la possibilité d'appliquer automatiquement des sanctions contre ceux qui violent celles qui ont été arrêtées.

45. Nous estimons que le Conseil devrait s'occuper de cette question sans retard inutile. Pour notre part, nous sommes prêts à entamer immédiatement des consultations à cet effet. Nous pensons que les prochaines réunions sur cette question doivent avoir lieu le plus tôt possible et nous sommes prêts à contribuer à l'examen rapide et efficace de cette question afin que le Conseil puisse prendre les décisions qui s'imposent.

46. M. JAMIESON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'exercer pleinement mon droit de réponse à propos de la déclaration du représentant de l'Union soviétique. A du rabâché, je ne vais pas répondre du rabâché. J'aimerais simplement revenir sur ce qu'il a dit lorsqu'il a prétendu que les Africains de Rhodésie ont répondu par un non unanime aux propositions. Je ne pense pas que ce soit une hypothèse que le Conseil doive accepter.

47. A cet égard, nous avons écouté avec attention ce que M. Muzorewa avait à dire de la situation actuelle. Je pense que bon nombre de membres du Conseil savent que, dans le

passé, M. Muzorewa a dit qu'il était important que la Commission Pearce — devant laquelle il a joué un rôle important en soumettant ses avis — puisse achever sa tâche. Si je me souviens bien, M. Muzorewa est le président et un éloquent défenseur du Conseil national africain, qui a été créé précieusement, comme il l'a dit, pour s'opposer aux propositions. Aussi, il a été très utile pour nous de l'entendre ici et on le considérera certainement comme un témoin utile pour la Commission Pearce. Mais, cela dit, il ne faut pas en conclure nécessairement qu'il parle au nom de tous les Africains de Rhodésie et il ne faut pas croire pour autant, comme le représentant de l'Union soviétique l'a laissé entendre, que tous les Africains ont rejeté les propositions. Penser cela serait préjuger la question parce que des témoignages d'autres groupes africains sont favorables à cet accord. Ce n'est pas une adhésion totale, peut-être, mais malgré tout ils considèrent que ce sont là des propositions qui, si elles étaient utilisées efficacement, pourraient amener des résultats profitables.

48. Je ne veux pas revenir davantage sur cette question parce que c'est à la Commission Pearce qu'il appartient de juger de l'acceptabilité ou de l'inacceptabilité de ces propositions pour l'ensemble de la population rhodésienne. Tant que la Commission n'aura pas terminé son travail, personne ne peut mieux juger qu'elle. Comme je l'ai dit, M. Muzorewa a lui-même dit qu'il était partisan de voir la Commission achever son travail. C'est d'ailleurs ce que ma délégation demande depuis le début, à savoir que nous devrions suspendre nos discussions sur la question tant que la Commission n'aura pas fait connaître les résultats.

49. M. FARAH (Somalie) [interprétation de l'anglais] : A la suite de la déclaration que vient de faire le représentant du Royaume-Uni, je voudrais demander à M. Muzorewa s'il peut nous dire le pourcentage d'Africains qui, selon lui, ont dit oui à ces propositions et s'il s'agit des prétendus chefs de tribus ou d'autres personnes.

50. M. MUZOREWA (interprétation de l'anglais) : Il serait faux de croire que j'ai voulu dire que 100 p. 100 des Africains rejettent cet accord. D'après nos observations, et sous les yeux des journalistes internationaux qui se trouvent actuellement dans mon pays, il est apparu qu'environ 99 p. 100 des Africains disent non. Il y a des organisations qui ont pris une position semblable à la nôtre et, pour autant que je le sache, un membre du Parlement a dit publiquement qu'il acceptait les propositions. Un chef a déclaré que ses partisans disaient oui avec lui. Il y a des chefs qui, nous a-t-on dit, ont accepté les propositions, mais à huis clos, en présence de leurs patrons directs. A cet égard, les chefs nous laissent entendre que nous ne connaissons pas toute la vérité sur ce qui s'est passé dans ces séances à huis clos. On peut certainement dire ouvertement et très simplement qu'environ 99 p. 100 de la population rhodésienne a dit non.

51. M. FARAH (Somalie) [interprétation de l'anglais] : On a dit que le Conseil national africain a pu provoquer une opposition aux propositions par une politique d'intimidation, à la suite de quoi le régime rebelle essaie de porter des accusations contre le Conseil. M. Muzorewa pourrait-il

nous donner des renseignements sur cet aspect de la question ?

52. M. MUZOREWA (interprétation de l'anglais) : Il ne serait pas réaliste de nier qu'il peut y avoir quelques militants enthousiastes, qu'il peut y avoir des cas isolés de jeunes qui cherchent à intimider d'autres personnes. Mais si les Africains doivent vraiment donner une réponse sans contrainte, ils devraient être 99 p. 100 à dire oui, parce que c'est de la part du système établi que vient la pure intimidation. On procède à des arrestations avant l'arrivée et après le départ de la Commission Pearce à un endroit donné. Les fonctionnaires civils de district ont dit à la population, avant l'arrivée de la Commission Pearce, dans toutes les régions rurales, qu'ils ne voulaient pas que paraissent devant la Commission d'autres personnes que les chefs et les membres du Conseil.

53. Heureusement, à l'arrivée de la Commission Pearce, lord Pearce a fait savoir que les membres de la Commission désiraient entendre la "majorité silencieuse" afin de noter son opinion. Le lendemain matin, 10 000 personnes se présentèrent et l'un des membres de la presse internationale qui avait été au bureau toute la journée vint me dire, à son tour, qu'il n'avait pas vu un seul Africain écrire oui sur son formulaire.

54. En dépit des mesures d'intimidation de ceux dont je viens de parler et de celles des employeurs blancs, nous continuons de voir des personnes qui disent non. Par conséquent, je tiens à rejeter catégoriquement l'argument selon lequel cette majorité écrasante de la population aurait dit oui s'il n'y avait pas eu cette intimidation organisée. Je dis, bien au contraire, que ces mesures d'intimidation viennent de l'autre côté et que c'est la pire des intimidations qui puisse exister. En fait, nous avons même dit à la Commission Pearce que nous n'avions rien à craindre, rien à cacher et que, si la Commission Pearce voulait changer de méthode, si elle voulait se rendre à un endroit donné et remettre à chaque personne un formulaire sur lequel elle pourrait inscrire en secret son avis, nous accepterions cela. Je lance là un défi au gouvernement qui prétend que la population est intimidée.

55. Il n'y aurait pas moyen, selon cette méthode, de savoir qui a écrit quoi sur son papier. Si le gouvernement accepte cette procédure, nous sommes prêts, nous sommes prêts à l'accepter. Ce serait l'application du principe : un homme, une voix. Comme je l'ai dit, nous n'avons rien à craindre ni à cacher.

56. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de l'Arabie Saoudite qui demande l'autorisation de participer au débat sans droit de vote, conformément à l'Article 31 de la Charte.

57. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil fait droit à cette requête.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroodly (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

58. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe] : J'ai demandé la parole pour dire quelques mots à propos de l'intervention du représentant du Royaume-Uni.

59. Tout d'abord, je tiens à remercier l'évêque Muzorewa, qui a répondu de façon très complète aux doutes exprimés par le représentant du Royaume-Uni.

60. Dans ma déclaration, j'avais dit que les Africains avaient répondu par un non unanime et catégorique à la question de savoir s'ils acceptaient le prétendu accord sur les "conditions pour un règlement". Je considère que la réponse de 99 p. 100 du peuple du Zimbabwe à ce marché scandaleux et raciste conclu entre Smith et Home constitue bien une réponse unanime, et je veux croire que le Conseil de sécurité prendra note de l'information que lui a fournie l'évêque Muzorewa en réponse à une question concrète du représentant de la Somalie, lorsqu'il a dit que 99 p. 100 du peuple du Zimbabwe avaient répondu par un non aux propositions des Britanniques et de Ian Smith. Il est parfaitement possible qu'il se trouve dans la population 1 p. 100 de traîtres au peuple du Zimbabwe et que, pour des raisons diverses, ce 1 p. 100 ait pu dire oui. Mais le représentant du Royaume-Uni lui-même, dans sa déclaration, a reconnu que même ce oui n'était pas enthousiaste. Telle est la situation véritable.

61. Il ne saurait donc y avoir aucun doute pour le Conseil de sécurité. Le peuple du Zimbabwe unanime a répondu non et, de ce fait, la seule conclusion correcte que l'on puisse tirer de la situation actuelle est la suivante : le Gouvernement britannique doit rappeler immédiatement la Commission Pearce de la Rhodésie du Sud et suivre les conseils raisonnables donnés par les représentants des Etats souverains africains et des mouvements de libération nationale des territoires coloniaux d'Afrique lors de la session du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba.

62. M. FARAH (Somalie) [interprétation de l'anglais] : J'ai une dernière question à poser au sujet de l'opposition. Le Conseil national africain a-t-il la possibilité d'expliquer sa position et les raisons de son opposition en s'adressant au peuple africain par la radio ou la télévision ?

63. M. MUZOREWA (interprétation de l'anglais) : Le Conseil national africain n'a accès ni à la radio ni à la télévision.

64. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

65. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [interprétation de l'anglais] : Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de me permettre de prendre la parole sur cette question, perpétuelle non pas en ce sens que les Nations Unies en sont saisies depuis bien des années, mais en ce qu'elle devient un problème brûlant lequel nous nous trouvons constamment, comme il se doit d'ailleurs.

66. Ce fut pour moi un honneur que d'écouter Son Excellence l'évêque . . . Etes-vous anglican, monsieur ?

67. M. MUZOREWA (interprétation de l'anglais) : Méthodiste.

68. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [interprétation de l'anglais] : Je crois donc pouvoir dire Votre Excellence au lieu de Monseigneur. J'ai été éclairé par ce que Son Excellence a dit cet après-midi. En fait, nous étions tous parvenus à la conclusion, qu'il a réaffirmée, que la Commission Pearce était une mesure pour rien. Je crois que c'est mon collègue et ami, le représentant de la Somalie, qui avait compris qu'elle ne donnerait aucun résultat. Non que nous ayons simplement fait chorus, mais il était évident pour tous que cette mission n'aboutirait à rien. Le temps des prophètes est révolu. On m'a demandé : "Pourquoi n'allez-vous pas à Addis-Abeba, puisque vous intervenez toujours au Conseil sur les questions coloniales ?" J'ai répondu, avec tout le respect que m'inspirent mes frères africains et le souci que j'ai de leur dignité et de la nécessité de prouver aux peuples de l'Afrique que le Conseil se préoccupe de leurs affaires, qu'il ne sortirait rien de la session d'Addis-Abeba; je savais en effet que les Britanniques opposeraient leur veto à tout projet de résolution susceptible d'être accepté non seulement par les Africains mais aussi par le peuple de Rhodésie.

69. La session d'Addis-Abeba a donc été une session tout académique. Je ne vais pas porter un jugement après coup, dire que ce fut ou non une bonne chose. Ce sera à l'histoire de le dire, et je ne parle pas de l'histoire révolue du Conseil, mais de ce que l'on en écrira à l'avenir.

70. Mais ce que je voulais signaler à mes collègues aujourd'hui, c'est que le Conseil est dans une ornière; ce n'est pas la première fois, mais il s'y enfonce plus encore maintenant pour la simple raison que la politique fondée sur l'équilibre de la puissance et les sphères d'influence prévaut encore dans le monde. Ce n'est pas sur la justice que le Conseil se fonde pour prendre des décisions. Certes, les membres du Conseil, des diplomates qui représentent leurs gouvernements respectifs, sont pénétrés du sens de la justice. Mais ils ne sont pas libres de leurs actions, non plus sans doute que les hommes politiques qui sont derrière eux, car tous sont pris dans un engrenage politique qui ne diffère pas beaucoup de celui de la Société des Nations — et je voudrais rappeler à mes collègues que je me trouvais être observateur d'office auprès de cette organisation internationale.

71. Pourquoi donc ai-je pris la parole ? Uniquement pour parler ? Je parle depuis 27 ans et je me rends compte que nous sommes dans un cul-de-sac, dans une impasse. Je parle parce qu'il existe peut-être des moyens susceptibles de fournir la base de solutions futures, à condition que les hommes politiques ou les dirigeants — je vous laisse le choix du terme — modifient ou adaptent leur politique, par la force des choses, de façon qu'aux yeux de l'opinion publique mondiale l'Organisation des Nations Unies cesse d'être une organisation superflue. Sinon, ce sera la fin de l'Organisation, et j'en serais fort chagrin car il n'y a rien qui puisse la remplacer. Il y aurait alors des accords bilatéraux, des accords multilatéraux et des affrontements entre groupes de nations. Je ne parle pas d'idéologie en ce

moment, mais bien d'intérêts nationaux ou des intérêts communs d'un groupe de nations.

72. C'est la quatrième fois que je parle de la question de Rhodésie. Ce que j'ai déjà dit, je n'ai pas à le répéter. Les comptes rendus sont là. Mais aujourd'hui, j'ai entendu Son Excellence l'évêque. C'est un homme d'Eglise, donc un homme honorable, certainement, qui prêche l'amour du prochain; il sait que le Christ, à la question "Qu'est-ce que Dieu?" a répondu "Dieu est amour"; l'évêque est un tenant de la religion chrétienne et ce n'est pas lui, j'en suis certain, qui conseillerait le recours à la force. Il faut que le peuple rhodésien soit à bout pour que même un évêque crie vers le ciel et vienne vous exposer ici la cause de la Rhodésie du Sud.

73. Son Excellence avait absolument raison lorsqu'elle a répondu à notre collègue et ami du Royaume-Uni que — je paraphrase — point n'est besoin d'une opposition de 100 p. 100 au plan Smith-Horne, ni du reste d'un pourcentage quelconque, pour se rendre compte de la situation. Quelqu'un a parlé ici de sécession, d'indépendance totale ou de ségrégation si vous voulez, puisque la race intervient. Ainsi, par exemple, dans le pays hôte, il y a deux partis. Certains membres du gouvernement, n'étant pas du parti au pouvoir, prennent parfois la parole, mais ils ne parlent pas au nom de la majorité de la population. Nous embrouillons la question en entrant par trop dans les détails.

74. Il s'agit de savoir ce qui peut être fait dans les circonstances actuelles. Allez-vous, messieurs, revenir ici sans cesse pour tourner en rond? Certains d'entre vous gardent un silence inquiétant, parce que vous n'avez plus rien à dire. Qu'y a-t-il à dire? Beaucoup, parmi vous, ont essayé — et j'ai bien écouté — de proposer des solutions, mais aucune d'elles n'était acceptable pour les deux parties.

75. Comment nous sortir de l'ornière? Examinons brièvement la situation des Blancs. Le Conseil de sécurité se rappelle peut-être que j'ai dit que les Blancs craignent véritablement d'être débordés par les Noirs: 250 000 Blancs d'une part, et 5,5 millions de Noirs d'autre part. Son Excellence a dit aujourd'hui — ce qui est tout à fait plausible — que la Banque internationale pourrait financer le rapatriement de ceux qui ne sont pas vraiment sud-rhodésiens d'origine mais qui sont venus du dehors, de différentes parties d'Europe. Cependant, même les prétendus Sud-Rhodésiens blancs n'auraient pas envie de s'en aller. C'est comme si, par exemple, les Peaux-Rouges du pays hôte devenaient plus forts et demandaient à la Banque internationale ou à un autre organisme financier de financer le départ de tous les Blancs des Etats-Unis parce que, après tout, ce continent appartenait autrefois aux Peaux-Rouges.

76. Nous devons faire face aux faits. Les Blancs sont là, que ce soit bon ou mauvais. Ce n'est pas à moi d'analyser les aspects moraux de l'immigration. Beaucoup de leurs ancêtres sont sans doute venus là de bonne foi en quête d'une vie nouvelle. Et ils ont prospéré. Avec tout le respect que je porte à Son Excellence, même si la Banque devait donner aux Blancs un milliard de dollars, je ne crois pas qu'ils émigreraient. Ils s'accrochent avec ténacité à cette

terre qu'ils considèrent comme leur patrie. Encore une fois, nous ne disons pas s'ils ont raison ou non de penser de la sorte; c'est en dehors du sujet. Par conséquent, bien qu'il paraisse plausible de vouloir rapatrier les Blancs racistes, je ne pense pas que ce soit faisable.

77. Encore que j'aie dit que toutes mes déclarations précédentes sur la Rhodésie du Sud figurent dans les comptes rendus, je répéterai que ni les Africains ni les Asiatiques, s'ils devaient s'allier aux Africains, ne sont en mesure de combattre et de déloger les Blancs. Je suis sûr que l'évêque conseillera la miséricorde plutôt que ce bain de sang, qu'il redoute pour l'avenir, comme il nous l'a dit. Que le Ciel nous en préserve! Après tout, nous sommes ici à l'Organisation des Nations Unies; nous cherchons à établir la paix plutôt qu'à faire couler le sang.

78. Parlant d'expérience personnelle, j'ai dit maintes fois au Conseil de sécurité que nous ne devons pas faire de littérature en matière de sanctions; les sanctions ne donneront rien. L'économie est plus forte que la politique. Et dans le monde, la politique gravite autour de l'économie. Mon ami, M. Malik, a dit que c'était une théorie marxiste. Je ne suis pas marxiste, mais je dis au Conseil de sécurité que c'est la même chose; nous sommes arrivés aux mêmes conclusions.

79. Même si notre ami le représentant du Royaume-Uni et 50 p. 100 ou 60 p. 100 de la population du Royaume-Uni comprenaient l'injustice faite aux Noirs en Rhodésie du Sud du point de vue politique et racial et disaient "Demandons à Ian Smith et à ceux qui partagent son opinion de venir ici au Royaume-Uni et de vivre parmi nous comme des proches", je pense que cela ne donnerait rien. D'abord, ils ne viendraient pas parce que Ian Smith et ses partisans sont heureux là où ils sont. Ils sont au pouvoir; ils ont la haute main sur les Blancs et les Noirs en Rhodésie du Sud. Ensuite, n'importe quel gouvernement, travailliste — et vous me corrigerez si je me trompe — ou conservateur, tombera si le Royaume-Uni fait quoi que ce soit à l'encontre des intérêts de ceux qu'il considère comme ses proches en Rhodésie, et en Afrique du Sud aussi, du reste.

80. Je rappelle au Conseil que le Gouvernement du Royaume-Uni, après 10 années de négociations, a récemment accepté d'entrer dans le Marché commun, qui est un conglomérat de pays occidentaux. Ces pays occidentaux ont des intérêts communs, pas seulement économiques mais aussi des intérêts et des alliances militaires. Que ce soit bien ou mal, là n'est pas la question; il faut voir les faits tels qu'ils sont. Soit dit en passant, le Portugal, lui aussi, fait partie de l'alliance appelée l'OTAN. En raison de leur communauté d'intérêts, les pays occidentaux ne vont pas tourner le dos au Royaume-Uni, ni au Portugal, pour faire ce que voudraient les Noirs de Rhodésie. C'est la vérité; mais nous n'avons pas le courage de le dire ou bien nous l'enrobon dans des termes diplomatiques et des enjolivures. Donc, j'affirme que les sanctions ne donneront rien.

81. J'ai dit au Conseil de sécurité que lorsque j'étais nationaliste j'espère être devenu internationaliste, parce que le nationalisme peut être très étroit et chauvin, et vous

porte parfois à croire que votre pays est meilleur que tout autre — j'avais fait passer en fraude des listes d'armes qui avaient été achetées par des agents français sur la côte méditerranéenne et envoyées en Syrie pour y combattre la puissance mandataire française. Les Français vendaient des armes pour tuer des Français. Je n'ai pas tiré personnellement. Mais j'ai su par des amis qui se trouvaient en France et en Angleterre dans les années 20, que les cartels de l'acier en Belgique et au Luxembourg vendaient de l'acier aux deux côtés, aux Allemands et aux Français, pendant la première guerre mondiale.

82. Je demande à notre ami du Panama : de tous les navires qui battent pavillon panaméen, combien le Panama en possède-t-il ? et combien de navires battant pavillon libérien appartiennent-ils au Libéria ? Il y a toujours moyen de faire de la contrebande, sinon à quoi serviraient les avocats ? Ils sont là — pas tous, mais beaucoup — pour faire des choses louches, en toute impunité. Et ils justifient cela en disant : ce n'est rien, c'est le commerce, le commerce est légitime. Comme je l'ai dit, l'économie est la charnière de tout.

83. Et voici qui fera plaisir à mon collègue et ami de la Chine. J'ai toujours admiré l'art chinois depuis que j'ai vu l'exposition d'art chinois à Londres en 1937; je suis émerveillé par l'art chinois. A Piccadilly, il y avait donc une exposition officielle d'art chinois. Lloyds n'a pas pu se permettre de l'assurer. Le Gouvernement britannique a donc envoyé deux bâtiments de guerre pour accompagner certains des navires qui apportaient ces trésors de Chine pour qu'ils soient exposés à Piccadilly, à l'Academy of Art. Il y avait aussi des pièces de collections privées comme la collection Evmorphopoulos et d'autres. C'était une vision de rêve que cette exposition. Donc, très modestement, j'ai commencé à collectionner des assiettes, de petites assiettes chinoises. Quand je suis venu ici, je suis allé chez un marchand d'objets d'art chinois qui m'a dit : "La Chine est communiste maintenant. Vous ne pouvez pas acheter d'objets chinois ici, c'est interdit." Cependant, j'en ai acheté. Ils n'étaient pas entrés en contrebande. Ils étaient fabriqués en Chine, envoyés à Hongkong et il y avait une estampille "Hongkong" sur l'assiette. Je crois que certaines personnalités du gouvernement qui aimaient l'art chinois en achetaient aussi.

84. Les sanctions ? Quelles sanctions ? Quand la bonne volonté n'existe pas, on ne peut pas les appliquer. Soyons francs envers nous-mêmes.

85. Voilà une manière peu orthodoxe de parler devant le Conseil que de parler de choses personnelles, mais que voulez-vous que nous disions ? Voulez-vous que nous rédigeons des papiers et que nous lisions nos déclarations sans qu'elles fassent aucun effet ? Vous me direz : vous êtes fataliste, on ne peut rien faire. Mais si, on peut faire beaucoup.

86. D'abord, reconnaissons que les sanctions peuvent contrarier certains pays, si tous les autres entourent d'une barrière hermétique celui qui est l'objet des sanctions. Mais ce n'est pas le cas. Plus de 60 ou 70 p. 100 des pays

Membres de l'Organisation des Nations Unies continuent à faire commerce avec la Rhodésie. Je ne cite personne. Je ne lis pas les journaux financiers mais les rapports financiers. Le tabac de Rhodésie s'est vendu dans certains pays socialistes, sous le manteau. Des diamants d'Afrique du Sud ont été vendus; selon des nouvelles qui me sont arrivées de Londres, des diamants industriels produits par certains pays qui ne sont pas des pays occidentaux — je ne veux embarrasser personne — ont été vendus par un cartel qui combine des intérêts occidentaux et des intérêts sud-africains. Parce que certains pays qui n'appartenaient pas à ce groupe pouvaient obtenir ainsi un meilleur prix, ils ont vendu leurs diamants industriels par l'intermédiaire de cette société sud-africaine.

87. Alors, de qui se moque-t-on ? En tant que diplomates, nous respectons la morale; nous sommes corrects. Mais les choses ne dépendent pas de nous. Nous ne sommes pas un tribunal qui puisse juger; toute ma sympathie va à mes frères africains. Après tout, par la dignité et la fierté, ils sont nos frères. On dit couramment : "Nous sommes tous frères sous la peau." On ne peut rien faire ? Ce n'est pas vrai, on peut faire beaucoup de choses. J'ai noté une ou deux idées, en plus de ce que j'ai dit au cours des dernières séances consacrées à cette question.

88. J'ai entendu notre ami de l'Union soviétique, l'ambassadeur Malik, parler de "racistes impérialistes". Que les Blancs soient racistes, c'est certain. Nous avons un proverbe arabe qui dit : "*La yafullu al hadid illa al hadid*", "Rien ne peut couper le fer sauf le fer". Si j'étais un Noir de Rhodésie du Sud, je me servais du racisme comme d'un moyen, non comme d'une fin en soi, contre ceux qui pratiquent le racisme contre moi. Je serais fier d'être noir. Quelquefois, je suis tenté de penser que les Arabes sont le meilleur peuple du monde. Ensuite, je reprends conscience. Nous sommes fiers. Chacun de nous doit être fier de ses origines. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il convenait que le Royaume-Uni explore des voies nouvelles. Je ne sais pas si mes déclarations sont envoyées au Foreign Office ou au Ministère des colonies. Naturellement, ces colonialistes hautains pourront dire : "Oh ! Baroody : que connaît-il aux questions africaines, et pourquoi se mêle-t-il des affaires de l'Afrique ?" Mais, messieurs, c'est vous qui vous mêlez de tout, partout dans le monde. Vous avez construit un empire en vous mêlant des affaires de nos régions. Nous avons le droit, nous, de nous mêler de ces questions parce que tous ici, nous appartenons à la même espèce, l'*homo sapiens*, l'humanité.

89. Votre Excellence, vous avez dit qu'il devrait y avoir autonomie sur la base de cantons ou de municipalités. En d'autres termes, les Noirs devraient diriger leur communauté non pas en tant que chefs de tribus mais aussi dans les villes, pas seulement dans les campagnes. Les Britanniques auront-ils le courage de travailler sur cette base nouvelle avec Ian Smith ? Ian Smith, je le sais, ne pourra pas être délogé par les déclarations des membres du Conseil. La seule façon de le déloger est d'utiliser la force des armes. Si les champions de la cause de l'Afrique envoyaient des troupes là-bas, croyez-vous que les puissances occidentales leur permettraient de faire la guerre à Ian Smith ? Non.

Avant qu'ils n'arrivent devant les côtes d'Afrique, des sous-marins auront été envoyés et leurs navires seront coulés. Ce sont leurs proches, plus que des proches, car les Blancs se battent entre eux. Au cours de deux guerres mondiales, vous le savez, des chrétiens ont égorgé d'autres chrétiens. Deux guerres mondiales : la religion, hélas ! est infortunée en un sens. Je ne parle pas de la religion traditionnelle ou du code moral de la religion. Personne n'y pense plus. L'amour, l'humanité, la morale, ce sont là des mots que l'on emploie seulement à l'église ou au temple. Et les gens s'entr'égorgent au nom du christianisme ou de toute autre religion, d'ailleurs. Regardez ce qui s'est passé récemment dans le sous-continent asiatique.

90. Donc, la seule façon d'agir, pour le moment, c'est de faire du bruit — plus tellement ici : tout ce qui pouvait être dit sur la question de la Rhodésie du Sud a été dit à la Quatrième Commission et au Conseil de sécurité. Qu'y a-t-il de plus à dire ? Il y a une autre possibilité. Nos frères africains sont-ils bien organisés et prêts comme je l'ai dit mainte fois à la Quatrième Commission et au Conseil — à ce que leurs armées puissent marcher sur Ian Smith ? Ce n'est certes pas là un langage à employer à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons résoudre nos problèmes de manière pacifique, mais nous parlons en ce moment des autres possibilités, si nous ne parvenons pas à trouver de solution pacifique. J'affirme que nos frères africains n'ont pas les moyens d'agir : il leur faudrait certains types d'avions et certaines armes, dont ils ne savent pas encore se servir. Il faudrait du temps — 10 ou 20 ans et ce serait la voie de la force, alors que nous sommes censés résoudre nos différends par des moyens pacifiques. Donc, nous laisserons cette solution de côté. Les Britanniques et leurs alliés savent que ce n'est que du vent quand nous disons que nous ferons ceci ou cela et qu'il y aura un bain de sang. Quand cela ? En l'an 2000 ? D'ici l'an 2000, il se peut que le monde entier ait sauté — non par la force des armes, mais en raison de l'explosion démographique. La moitié de la population actuelle meurt de faim. Quand il y aura 7 milliards d'hommes, je ne sais pas ce qui se passera. Ils deviendront peut-être anthropophages et s'entre-dévoront mais je digresse.

91. Le Royaume-Uni et ses alliés ne veulent pas faire la guerre. Les sanctions ne donneront pas de résultats. Les Nations Unies devraient-elles ne pas jouer de rôle ? Mais si. Je l'ai dit de nombreuses fois et je le répète. Par l'éducation, par l'UNESCO. Pas par l'éducation des Noirs seulement. Je ne parle pas d'apprendre l'orthographe, mais de faire connaître la Déclaration universelle des droits de l'homme et ce que nous faisons en matière d'autodétermination. Il y a beaucoup d'activités aux Nations Unies qui pourraient contribuer à éclairer les Noirs et les Blancs. C'est le maximum que nous puissions faire. Mais envoyer des troupes, des forces de paix des Nations Unies, faire la guerre pour maintenir la paix ? C'est une contradiction. Nous savons qu'il y a des opinions divergentes là-dessus. Je doute que la méthode soit appliquée à l'avenir. Donc, pour me résumer, si les membres du Conseil veulent de la propagande, ils le peuvent.

92. Je ne suis pas membre du Conseil, mais j'ai le droit de demander à être entendu. Le Conseil peut accepter ou

refuser et c'est très aimable à lui de m'avoir laissé parler en puisant dans mon humble expérience. Je suis ici depuis 27 ans et je devrais savoir ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas. Je crois que ces réunions du Conseil, à moins qu'elles ne soient fondées sur la bonne volonté, n'aboutiront à rien qui puisse libérer nos frères africains de Rhodésie du Sud ou d'ailleurs. J'adresse donc un nouvel appel à mon collègue du Royaume-Uni pour qu'il veuille bien attirer l'attention de son gouvernement sur tout ceci. Malgré les ennuis que leur causent la grève des mineurs et l'Ulster, les Britanniques sont encore considérés comme l'un des piliers de l'Europe. Nous ne devons pas estimer qu'en raison de ses ennuis le Royaume-Uni est fini. Il a une tradition de *fair play*, et il faut toujours voir les qualités d'un peuple. Aucun peuple n'est parfait. Ils ont tous des défauts. Heureusement que le Royaume-Uni a maintenant renoncé à être un empire. C'est déjà quelque chose. Mais croyez-vous que je serais ici en tant que collègue s'il n'y avait eu en Europe une certaine force qui, poussée au paroxysme, a abattu cet empire : l'apparition de ce tyran qu'était Hitler ? Dans ma partie du monde, nous serions encore sous mandat français ou britannique. Hitler était une force — pour beaucoup, une force mauvaise. Je ne me prononcerais pas. Il ne m'a pas fait de mal. Il n'a pas fait de mal à mon peuple. Il a fait du mal à beaucoup d'hommes et peut-être était-il très mauvais, mais il y avait également, chez ses adversaires, des forces mauvaises cachées. Il a attiré le mal et a fait tomber l'empire avec le Troisième Reich. Faut-il une troisième guerre mondiale pour que nos amis, nos frères de Rhodésie du Sud soient libérés ? S'il n'y avait pas eu la seconde guerre mondiale, nombre d'entre nous vivraient encore sous le joug du colonialisme. Et je dis à l'évêque : vous êtes un homme d'Eglise et je vous respecte, mais c'est la vérité. Il y a des forces dans l'histoire. Quelquefois, le mal combat le mal, mais il arrive parfois que quelque chose de bon résulte de ce combat entre forces mauvaises. Il y avait des forces mauvaises en Europe. Elles se sont heurtées de front et nous en avons profité, nous qui vivions dans les territoires coloniaux. Mais que le Ciel nous préserve d'une troisième guerre mondiale, parce que le monde entier pourrait sauter, et nous ne savons pas si nos frères africains seraient alors en meilleure posture. Nous, nous brûlerions parce que nous sommes au Moyen-Orient, au cœur même de l'action ; mais ils pourraient, eux, souffrir des retombées. Il ne faut pas prendre l'homme — ce bipède constipé — pour un ange. L'homme est mauvais, le plus souvent. S'il n'était pas mauvais, il ne ferait pas couler le sang comme il l'a fait de mon vivant au cours de deux guerres mondiales, des holocaustes, faites au nom de la démocratie. La première guerre mondiale était destinée à sauver le monde pour la démocratie. Il y eut moins de démocratie après la première guerre mondiale qu'avant. "Libérer le monde de la peur", c'est ce qu'a dit M. Roosevelt, le célèbre Président des Etats-Unis. La peur a été plus grande après la seconde guerre mondiale qu'avant. "Libérer le monde de la misère". Il y a plus de misère maintenant qu'auparavant. La guerre ne résout rien — ni parmi les nations, ni à l'intérieur d'une nation, j'entends la guerre civile. Misère, souffrance et tragédie — telles sont les conséquences de la guerre. Je supplie mon collègue du Royaume-Uni de demander à son gouvernement d'oublier cette combinaison Home-Smith. Personne n'y croit, pas

même Home ni Smith. Elle n'est pas plausible. Elle n'est pas réalisable. Ou bien il y a indépendance, ou bien il n'y a pas indépendance. Ou bien vous donnez à cette population ce que vous affirmez être le meilleur, un régime démocratique, ou bien vous le lui refusez. Cet accord ne le lui donne pas.

93. Dans 30 ans, nous ne serons sans doute plus là, vous et moi. Nous ne pouvons pas savoir ce qui se passera. Les hommes veulent vivre maintenant, aujourd'hui. L'avenir ne nous appartient pas. Comme l'a dit Omar Khayyam, "Demain, je serai peut-être avec les sept mille ans d'hier". Que m'importe demain ? Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas prévoir l'avenir et faire des projets, mais il faut que les bases de demain reposent sur une morale solide. Je ne parle pas seulement dans un sens religieux, par égard pour l'évêque qui se trouve être des nôtres, mais il y a dans ce monde une loi du châtiment. Nous récoltons ce que nous avons semé. Je demande à mon collègue du Royaume-Uni de se renseigner afin de savoir si le système de l'autonomie des cantons et des municipalités peut donner des résultats, afin que les Noirs sachent qu'ils se gouvernent eux-mêmes, qu'ils aient le sentiment de leur dignité, qu'ils sentent qu'ils ne sont pas inférieurs aux Blancs parce que les Blancs possèdent des connaissances techniques. Et puis après ? Nous allons en mourir de ces techniques, avec la pollution. Les alarmistes de l'écologie nous parlent des techniques. Les techniques, ce n'est pas tout, le progrès matériel ce n'est pas tout ! Nous ne vivons pas seulement de pain. Les peuples devraient vivre heureux tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Qu'est-ce que la vie nous apporte ? Aujourd'hui j'ai été très occupé. J'ai dû prendre des comprimés car j'avais des aigreurs d'estomac, ayant mangé trop vite pour venir au Conseil de sécurité. Qu'est-ce que c'est que cette civilisation, ce progrès ? Lorsque j'étais plus jeune, nous mangions en bavardant. Certains d'entre vous, pays occidentaux, êtes avancés du point de vue technique, de même que les pays socialistes, d'ailleurs, qui se vantent également de leur rendement industriel et citent des chiffres astronomiques. Mais on ne vit pas de cela seulement ! Nous vivons chacun notre vie nous sommes des hôtes de passage. Nous sommes ici aujourd'hui, nous n'y serons plus demain. Vivons en paix avec nos frères, qu'ils soient africains, européens, latino-américains, nord-américains ou asiatiques,

et quelle que soit leur idéologie. Cessons de répéter des vérités premières qui ne mènent à rien.

94. Je remercie le Conseil et je présente mes excuses à ceux de mes collègues que j'aurais pu offenser involontairement. Mais j'ai pensé une fois pour toutes que je devais vous faire bénéficier de mon humble expérience sur cette question, étant donné ce qui se passe à l'Organisation des Nations Unies.

95. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Puisqu'il n'y a pas d'autres orateurs, je pense que vous me permettrez de remercier M. Muzorewa, en votre nom, pour la déclaration qu'il a faite. Par cette déclaration il a illustré, de la façon la plus émouvante, les préoccupations du peuple du Zimbabwe. Nous partageons ces préoccupations, de même que nous partageons le désir du peuple de la Rhodésie du Sud d'arriver à un règlement équitable de l'avenir de leur territoire et nous appuyons leur volonté de voir rétablir et respecter leurs droits fondamentaux d'hommes et de citoyens.

96. La réunion du Conseil de sécurité de cet après-midi, qui a suivi de très près sa session en Afrique, montre amplement que la communauté internationale est gravement préoccupée par la situation. Je tiens donc à assurer M. Muzorewa que le Conseil continuera à reconnaître la légitimité de la lutte du peuple de Rhodésie du Sud pour le rétablissement de ses droits, conformément à la Charte des Nations Unies et aux objectifs contenus dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Par sa résolution 253 (1968), du 29 mai 1968, relative à la Rhodésie, le Conseil avait condamné toutes les mesures de répression politique, y compris les arrestations, incarcérations, procès et exécutions qui violent les libertés fondamentales et les droits du peuple de la Rhodésie du Sud. Il n'y a aucune raison de penser que l'attitude du Conseil a changé depuis l'adoption de cette résolution. J'espère donc, monsieur, qu'à votre retour vous transmettez à votre peuple, de la part de tous les membres du Conseil de sécurité, un message d'espoir pour son avenir et pour sa liberté.

La séance est levée à 17 h 25

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何向联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售处。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
